

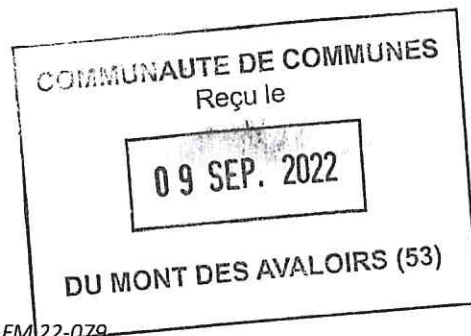


PAYS DE LA LOIRE

MAYENNE

Le Président

N/Réf. : CMAR/MB/GE/LD/AFM 22-079



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU MONT DES AVALOIRS
1, rue de la Corniche de Pail
PRE-EN-PAIL
53410 PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

Laval, le 30 août 2022

Objet : **Projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Averton**

Madame la Présidente,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme qui porte notamment sur une évaluation environnementale liée à l'évolution des activités de la carrière située sur la commune d'Averton.

Après un examen du document, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas d'observation à apporter pour cette révision qui n'entraînera pas de conséquence sur le secteur économique en général et l'artisanat en particulier.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un **avis favorable** au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de mes salutations les meilleures.

LE PRESIDENT,



Luc DUPRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire – Mayenne

39, quai André Pinçon – CS 30227 – 53002 Laval Cedex – Tél. : 02.43.49.88.88. – Télécopie : 02.43.49.88.99.

Internet : www.artisanatpaysdelaloire.fr – Courriel : direction53@artisanatpaysdelaloire.fr

Siret : 130 020 688 00094